

Aux membres du Conseil communal

Prangins, 28 janvier 2026

Préavis 88/2025 - Règlement communal sur l'attribution de subventions relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité

Préavis 89/2025 - Règlement communal sur l'attribution de subventions pour l'accueil parascolaire des élèves primaires et secondaires

Préavis 90/2025 - Règlement communal pour l'attribution de subventions en matière de transports publics pour les jeunes en formation et les seniors

Préavis 91/2025 - Règlement communal sur l'attribution de subventions pour les sportifs Pranginois

Mesdames, Messieurs

Selon l'art. 49 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, nous vous communiquons ci-après la composition des deux commissions.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal le premier membre d'une commission est en principe le rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent s'organiser elles-mêmes.

Le Bureau du Conseil Communal a décidé de nommer la commission de l'énergie, du climat et de la durabilité en sus de la commission ad-hoc (art. 42 du règlement du Conseil communal).

Commission ad hoc

Membres : **M. Nicolas AESCHIMANN (1^{er} membre)** – Alternative pranginoise
M. Claude FAVRE – Entente pranginoise
M. Reuben BRAMLEY – Entente pranginoise
Mme Ursula ANDRE – Alliance libérale de Prangins
M. Karim KELLOU – Alliance libérale de Prangins

Commission de l'énergie, du climat et de la durabilité

Membres : **M. Marco GENEROSO** Président - Alliance libérale de Prangins
Mme Caroline SERAFINI - Alliance libérale de Prangins
Mme Joanna BAIRD - Entente pranginoise
M. Jean-Laurent GUINCHARD - Entente pranginoise
M. Raymond LE BRIS – Alternative pranginoise.

Pour le Bureau du Conseil communal



Dominique Rogers
Secrétaire